

EVALUATION OF THE EUROPEAN UNION EXTERNAL ACTION

**Évaluation intermédiaire de la
mise en œuvre de la Décision N.
1313/2013/UE relative au
mécanisme de protection civile de
l'Union, 2017-2022**

Résumé

EVIDENCE

MATTEDC



Euro
Civil P
n
and
Aid

Civil Protection
& Humanitarian
Aid

Préparé par :



ICF S.A.

Avenue Marnix 17

Bruxelles

B-1000

Belgique

Tél : +32 (0) 2 275 01 00

www.icf.com

Coordonnées :

Commission européenne

*Direction générale de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire - DG
ECHO*

Unit ECHO.E.2 Programming, Control and Reporting

Courriel : ECHO-EVAL@ec.europa.eu

B-1049 Bruxelles, Belgique

Opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire :

[Évaluations | Protection civile et Opérations d'aide humanitaire européennes \(europa.eu\)](https://european-civil-protection.eu/)

AVIS JURIDIQUE

Ce document a été préparé pour la Commission européenne dans le cadre des évaluations de la Direction générale de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire. Toutefois, il ne reflète que les opinions des auteurs, et la Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans ce document, et n'est pas responsable de toute conséquence découlant de la réutilisation de cette publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 concernant la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée par une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que la source soit mentionnée de manière appropriée et que toute modification soit indiquée.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux détenteurs respectifs des droits.

© Union européenne, 2024

Évaluation intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union, 2017-2022

Sommaire

Objectif et étendue de l'étude	4
Méthodologie	4
Principales constatations et conclusions	5
Recommandations	9

RÉSUMÉ EXÉCUTIF – FR

Il s'agit du résumé exécutif de l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre et de la performance de la décision n° 1313/2013/UE relative à un mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), dénommé « mécanisme de l'Union », réalisée par ICF pour le compte de la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO).

Objectif et étendue de l'étude

Cette évaluation intermédiaire a permis d'évaluer l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la cohérence et la valeur ajoutée de l'UE de la décision n° 1313/2013/UE relative à un mécanisme de l'Union entre 2017 et 2022. Plus précisément, elle a aidé la DG ECHO à :

- Comprendre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision, y compris les lacunes et les insuffisances ;
- Comprendre dans quelle mesure la décision atteint ses objectifs et les principaux impacts quantitatifs et qualitatifs ;
- Améliorer la mise en œuvre des dispositions législatives existantes ;
- Fournir des éléments pour d'éventuelles propositions de modification de la décision ou de ses actes d'exécution ;
- Contribuer, le cas échéant, à l'examen de la ventilation financière du MPCU, tel que prévu à l'article 19, paragraphe 5, de la décision, et identifier les possibilités d'amélioration de l'exécution du budget du MPCU.

L'évaluation a porté sur les 27 États membres de l'Union européenne (UE)¹, huit États participants et 19 pays tiers éligibles².

Méthodologie

L'approche de l'évaluation intermédiaire de la décision n° 1313/2013/UE s'est appuyée sur des outils de recherche développés et adaptés pour constituer une base de données riche et complète couvrant un large éventail de parties prenantes. Elle a combiné des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives complémentaires qui ont permis de collecter des données à partir de sources pertinentes et d'atténuer, dans la mesure du possible, l'impact des limitations des données. Conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation (BRG), elle a fourni une base pour la triangulation et la vérification des données provenant de différentes sources afin de répondre aux questions de l'évaluation, d'en tirer des conclusions, de mettre en évidence les enseignements et d'élaborer des recommandations.

L'évaluation intermédiaire a débuté en octobre 2022 et comprenait plusieurs phases : i) lancement ; ii) recherche et consultation ; et iii) analyse, triangulation et synthèse. En outre, l'équipe d'évaluation a entrepris une analyse de base, principalement fondée sur les données rapportées dans les évaluations précédentes du mécanisme de l'Union.

Plusieurs activités de collecte de données ont permis de répondre aux questions de l'évaluation : un examen rapide de la documentation, suivi d'un examen approfondi des données qualitatives et quantitatives, un atelier de démarrage, six études de cas, 108 entretiens avec des informateurs clés, trois groupes de discussion, un atelier de validation par des experts et quatre enquêtes en ligne (ciblant les autorités chargées de la protection civile, les responsables géographiques de la DG

¹ United Kingdom (UK) was included as an EU Member State until 2020 (inclusive).

² Iceland, Norway, Serbia, North Macedonia, Montenegro, Türkiye, Albania, Bosnia and Herzegovina. Ukraine joined the UCPM as a Participating State in April 2023, after the evaluation period.

ECHO, les formateurs/entrepreneurs de formation et d'exercices, les experts en protection civile participant aux activités du mécanisme de l'Union. Les études de cas comprenaient un examen personnalisé de la documentation pertinente et une série d'entretiens supplémentaires avec des parties prenantes clés, sélectionnées pour leur expertise ou leur implication dans le sujet en question. Les activités de consultation ont permis de recueillir les points de vue des parties prenantes sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne du mécanisme de l'Union européenne, les enseignements clés, les principales lacunes et insuffisances au cours de la période d'évaluation, ainsi que les améliorations potentielles à apporter au mécanisme de l'Union à l'avenir.

Principales constatations et conclusions

L'efficacité

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, de la **décision relative au mécanisme de l'Union, ce dernier a progressé dans la réalisation de son objectif général**, qui est de favoriser la coopération et la solidarité entre l'Union, les États membres et les États participants. Le programme a facilité la coopération transfrontalière et intersectorielle tout au long de la période d'évaluation, qui s'est améliorée grâce à l'application des leçons tirées des catastrophes majeures.

Les activités qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs spécifiques dans le domaine de la prévention comprennent la cartographie des risques, réalisée grâce aux processus nationaux d'évaluation des risques, le document de synthèse sur les risques de catastrophes dans l'UE, la collecte et la consolidation des rapports de synthèse sur la gestion des risques de catastrophes (GRC) des États membres et des États participants, ainsi que les projets de prévention dans le cadre du programme de prévention et de préparation (PPP). Néanmoins, il existe un désaccord sur la mesure dans laquelle les progrès des activités de prévention peuvent être mesurés, étant donné la portée à long terme de ce travail. En outre, les autorités de protection civile rencontrent souvent des difficultés pour mener à bien les initiatives de prévention (notamment la production de rapports de synthèse sur la gestion des risques de catastrophes), compte tenu de la nature intersectorielle de la prévention des risques de catastrophes et des défis auxquels sont confrontées les autorités de protection civile pour obtenir la coopération d'une grande variété d'acteurs.

Le mécanisme de l'Union a contribué de manière significative à l'amélioration de la préparation, notamment par le biais de la réserve européenne de protection civile (ECP) et du rescEU, conçu comme un outil de dernier recours à mobiliser dans les pires scénarios de catastrophe lorsque l'aide d'urgence de l'ECP ne peut pas être mobilisée ou est insuffisante. D'autres activités ont contribué à la réalisation des objectifs de préparation de la GPUC : le programme de formation et d'exercices, les systèmes d'alerte précoce (SAP), les projets de préparation financés dans le cadre du PPP et les lignes directrices relatives au soutien aux pays d'accueil (HNS).

Malgré une augmentation substantielle des activations (principalement due aux incendies de forêt, à la pandémie de COVID-19 et à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine), **le mécanisme de l'Union a réussi à maintenir un taux de réponse élevé au cours de la période d'évaluation, contribuant ainsi de manière efficace aux efforts de réponse**. Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) a joué un rôle crucial en assurant une réponse rapide et efficace aux catastrophes en coordonnant et en soutenant une réponse en temps réel aux urgences à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Le mécanisme de l'Union a contribué à sensibiliser la communauté de la protection civile et les parties prenantes non conventionnelles aux catastrophes, principalement par le biais du rescEU et de l'implication du mécanisme de l'Union dans des catastrophes très médiatisées (par exemple, COVID-19). Ses formations, ses exercices et son programme d'échange d'experts ont constitué des ressources inestimables pour diffuser l'expertise et stimuler les discussions. Le MPCU pourrait

mieux faire connaître le mécanisme et les catastrophes au public et, dans une moindre mesure, aux secteurs ne relevant pas de la protection civile.

Des initiatives plus récentes devraient également avoir un impact positif sur les performances du mécanisme de l'Union, notamment les objectifs de l'Union en matière de résilience aux catastrophes, le réseau de connaissances en matière de protection civile, l'élaboration de scénarios, la mise en œuvre du nouveau programme de formation et d'exercices, ainsi que l'initiative ERCC 2.0.

Parmi les facteurs qui ont favorisé l'efficacité du mécanisme de l'Union, on peut citer la capacité d'adaptation du cadre législatif aux besoins émergents du paysage des risques de catastrophes, le renforcement de la coopération intersectorielle (y compris avec le secteur privé, notamment en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine), la confiance et la compréhension mutuelles entre la DG ECHO et les homologues nationaux, ainsi que la familiarité des États membres et des États participants avec le mécanisme de l'Union. À l'inverse, les **facteurs entravant l'action** de la Commission ont été l'évolution du paysage des risques de catastrophes (avec une complexité et une fréquence accrues des catastrophes), la complexité de certaines procédures administratives, le manque de ressources humaines et financières et l'accent mis sur la réaction - parfois au détriment des activités de préparation et de prévention qui vont au-delà du soutien au développement des capacités par le biais du rescEU et de l'ECPP.

Le mécanisme de l'Union a produit des effets positifs inattendus, notamment une sensibilisation accrue aux questions et aux défis de la protection civile, une application plus poussée des outils scientifiques et de la recherche, et une source d'inspiration pour les réseaux de coopération en matière de protection civile au-delà de l'Union.

Efficiences

Au cours de la période d'évaluation, le budget du mécanisme de l'Union a connu une augmentation considérable sous l'effet de l'évolution des besoins et de l'évaluation des lacunes ; alors qu'en 2017, le budget du mécanisme de l'Union au titre du CFP était d'environ 52 millions d'euros et qu'il y avait quelques problèmes d'absorption, à la fin de la période d'évaluation, le budget au titre du CFP était nettement plus élevé, atteignant 354 millions d'euros (et le budget total, qui comprenait les fonds de NextGenerationEU, 1 061 millions d'euros).

Dans l'ensemble, le système budgétaire du mécanisme de l'Union a fait preuve d'un bon niveau de flexibilité pour aider les États membres et les États participants à faire face à l'évolution des besoins sur le terrain et aux événements imprévus. Bien que cette flexibilité ait été occasionnellement (et temporairement) obtenue par un remaniement du budget de la prévention, elle était principalement le résultat de renforcements budgétaires, d'avances et d'amendements rendus possibles par les changements introduits par les révisions du règlement et par une autorité budgétaire réactive et favorable aux demandes de renforts du mécanisme de l'Union pour répondre aux crises (les approbations ont eu lieu dans une fourchette de temps de trois semaines à deux mois). Néanmoins, dans certains cas, des éléments ont limité la flexibilité du système budgétaire au cours de la période d'évaluation, par exemple l'applicabilité restreinte du fonds NextGenerationEU pour répondre aux besoins liés à la santé.

L'évaluation intermédiaire a permis de constater que les **avantages escomptés** du mécanisme de l'Union ont été réalisés avec une certaine efficacité et qu'ils ont dépassé les coûts. Toutefois, il est nécessaire de clarifier davantage les coûts associés aux diverses activités du mécanisme de l'Union. En outre, le personnel de la DG ECHO n'avait qu'une connaissance et un contrôle limités du rapport coût-efficacité des activités du mécanisme de l'Union. La DG ECHO a révisé la décision relative au MPCU pour renforcer la prévention et la préparation, en reconnaissant leur rapport coût-efficacité potentiel. **Si les parties prenantes considèrent que les résultats ont été obtenus**

de la manière la plus rentable, il a été difficile de déterminer au niveau macroéconomique si le mécanisme de l'Union était la solution la plus rentable dans l'ensemble. L'évaluation intermédiaire a identifié plusieurs cas où le rapport coût-efficacité a été pris en compte lors de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, de la révision/expansion et de l'attribution des contrats, mais il y avait des possibilités de réduire la charge administrative, d'améliorer les systèmes de gestion des données et d'augmenter les ressources humaines.

En ce qui concerne le suivi interne, l'élaboration d'indicateurs clés de performance (ICP) supplémentaires et de divers indicateurs de résultats et d'extraits a permis de mesurer les **performances du mécanisme de l'Union en matière d'activités de réponse.** Toutefois, les indicateurs et les processus étaient insuffisants pour évaluer et contrôler l'efficacité et la rentabilité, car ils ne couvraient pas la qualité, l'utilisation des ressources, les coûts ou les résultats/impacts. Enfin, les systèmes et outils de collecte et de gestion des données du mécanisme de l'Union n'étaient pas adaptés à la collecte et à l'analyse rationnelles des données, le suivi de l'assistance étant particulièrement limité.

Pertinence

Dans l'ensemble, les activités du mécanisme de l'Union dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la réaction ont permis de répondre aux besoins de l'UE et des États membres.

En ce qui concerne la prévention, diverses activités ont démontré que le mécanisme de l'Union avait réussi à identifier les besoins de l'UE et des pays en matière de protection civile. Il s'agit notamment du financement par la DG ECHO de projets de recherche visant à comprendre les besoins des autorités chargées de la protection civile, de la compilation du document de synthèse sur les risques de catastrophes dans l'UE et des changements récents apportés au PPP. Bien que les parties prenantes conviennent de la nécessité d'investir davantage dans les initiatives de prévention, les ressources relativement limitées du mécanisme de l'Union suggèrent que des efforts supplémentaires pourraient être déployés pour coordonner et intégrer la gestion des risques de catastrophes dans d'autres instruments de financement pertinents de l'UE.

Les activités du mécanisme de l'Union se sont avérées très pertinentes pour garantir une meilleure **préparation** à la réponse aux catastrophes, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE. Néanmoins, bien que le rescEU soit censé être un outil de dernier recours lorsque les capacités de l'ECPP ne peuvent pas être déployées, certaines parties prenantes se sont inquiétées de la priorité accordée au rescEU par rapport à l'ECPP. Néanmoins, il semble que le rescEU ait été utilisé, comme prévu, comme un « outil de dernier recours », l'ERCC vérifiant si les capacités de l'ECPP auraient pu être mobilisées en premier lieu.

Les activités de **réponse** du MPCU ont également permis de répondre aux besoins nationaux et de l'UE, les demandes d'assistance étant adaptées aux besoins des pays concernés.

Dans l'ensemble, le mécanisme de l'Union a fait preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des besoins sur le terrain, y compris à des événements imprévus. Il s'agit notamment des activations en réponse à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et à la pandémie COVID-19, ainsi que de sa coopération avec le secteur privé.

Au-delà de la période évaluée, la flexibilité du mécanisme de l'Union pourrait ne pas être suffisante pour répondre aux nouveaux besoins et développements, compte tenu de la complexité et de la fréquence croissantes des catastrophes (par exemple, les conséquences du changement climatique). En effet, des inquiétudes ont été exprimées quant à la durabilité de la capacité du mécanisme de l'Union (et plus particulièrement de l'ERCC) à faire face aux futures situations d'urgence, compte tenu de l'augmentation de sa charge de travail. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au rôle croissant du MPCU dans les pays tiers, certaines parties prenantes soulignant la nécessité d'assurer une plus grande clarté à cet égard.

Le mécanisme de l'Union a déployé des efforts considérables pour donner suite aux recommandations et aux enseignements tirés des évaluations externes, en particulier les recommandations relatives au PPP et au programme de formation et d'exercices. Par ailleurs, elle a capitalisé et mis en œuvre certaines des leçons identifiées dans le programme des leçons apprises. Néanmoins, l'évaluation intermédiaire a mis en évidence une certaine marge de manœuvre pour améliorer la mise en œuvre et le suivi systématiques des enseignements et pour garantir une meilleure adaptation et une meilleure attribution de ces enseignements.

Cohérence

L'évaluation intermédiaire a permis de constater que la décision relative mécanisme de l'Union définit suffisamment les piliers de la prévention, de la préparation et de la réaction, ce qui favorise les synergies et les complémentarités. L'expansion des activités du mécanisme de l'Union entre 2017 et 2022 n'a pas affecté sa cohérence interne.

Bien que les lignes directrices pour l'établissement des rapports au titre de l'article 6 de 2019 aient cherché à renforcer la cohérence entre les rapports de synthèse sur la gestion des risques de catastrophes, il subsiste une certaine variabilité dans les méthodologies employées, les risques évalués et les secteurs concernés. L'ECPP et le rescEU sont intrinsèquement cohérents, étant donné que ce dernier est conçu comme un filet de sécurité, pour compléter l'ECPP dans les pires scénarios lorsque la capacité du Pool ne peut pas être déployée. La cohérence des activités de réponse a été largement assurée par l'ERCC.

En ce qui concerne la cohérence entre la prévention, la préparation et la réponse, le programme des enseignements tirés a constitué un bon forum pour l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques sur un large éventail d'activités du mécanisme de l'Union. Néanmoins, la réorganisation interne de la DG ECHO a quelque peu entravé la coordination entre ses activités de prévention, de préparation et de réaction. Plus précisément, la division entre la direction A (gestion des urgences et rescEU) et la direction B (préparation aux catastrophes et prévention) n'a pas été perçue comme propice à la cohérence. Les parties prenantes ont souligné que le processus de développement des capacités au niveau du mécanisme de l'Union devrait être mieux étayé par des preuves scientifiques et des évaluations adéquates des besoins, ce qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble claire des capacités disponibles et des lacunes.

Les activités de prévention et de préparation du mécanisme de l'Union **ont réussi à établir des synergies et des complémentarités avec les activités** nationales de protection civile. Par exemple, le système d'alerte précoce a constitué un complément précieux aux systèmes nationaux existants, tandis que la formation et les exercices proposés dans le cadre du programme de formation et d'exercices ont complété la formation nationale en matière de protection civile. Le mécanisme de l'Union a coordonné efficacement sa réponse avec les acteurs nationaux de la protection civile et le secteur privé. Toutefois, un cadre plus clair est nécessaire pour réglementer la coopération du MPCU avec le secteur privé.

Des synergies et des complémentarités ont été observées entre les activités du mécanisme de l'Union et les interventions de l'UE dans d'autres domaines politiques, même si des améliorations sont possibles. Par exemple, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer les synergies avec l'aide humanitaire, la santé publique et les affaires intérieures (par exemple, la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de l'UE). Les acteurs de la protection civile déployés en mission n'avaient pas toujours une bonne compréhension des acteurs de l'aide humanitaire. En outre, lors de la pandémie COVID-19, le mécanisme de l'Union a rencontré des difficultés dans la coordination avec les autorités nationales au-delà de la protection civile, soulignant la nécessité de mieux faire connaître le mécanisme de l'Union (par exemple, parmi les ministères de la santé et les ministères des affaires étrangères). Bien que la décision relative au mécanisme de l'Union, les lignes directrices pour

l'établissement des rapports au titre de l'article 6 de 2019 et d'autres initiatives du mécanisme de l'Union entre 2017 et 2022 aient mis en évidence la nécessité de considérer le changement climatique comme un facteur de risque et ses incidences sur la gravité accrue des catastrophes, les faits montrent que la viabilité environnementale du mécanisme de l'Union pourrait être améliorée.

Au niveau international, le mécanisme de l'Union est conforme au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, la DG ECHO et le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) ayant pris des mesures pour éviter les chevauchements et la duplication des efforts. Bien que le mécanisme de l'Union coordonne efficacement sa réponse avec d'autres acteurs internationaux (par exemple, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)), l'évaluation intermédiaire a permis d'identifier d'autres synergies.

Valeur ajoutée de l'UE

L'évaluation intermédiaire a permis de constater que le mécanisme de l'Union apportait une valeur ajoutée aux États membres, aux États participants et aux pays tiers. Elle a contribué à produire des résultats qui n'auraient pas pu être obtenus au seul niveau national, régional ou local. Les avantages étaient tangibles et évidents pour tous les pays participant à des activités de protection civile (qu'ils reçoivent ou qu'ils donnent), en particulier les petits pays dont les capacités de prévention, de préparation et de réaction sont limitées.

Les principaux éléments générateurs de valeur ajoutée pour les activités nationales de protection civile ont été le renforcement de la coordination (par l'intermédiaire de l'ERCC), la mise en commun des ressources (rescEU, ECPP), la réduction des coûts, le partage des connaissances et de l'expertise, le développement des capacités par la formation et les exercices, ainsi que la sensibilisation aux risques, la solidarité et l'influence internationale. Par exemple, le réseau de connaissances et la compilation périodique des rapports de synthèse sur la gestion des risques de catastrophes dans un document de synthèse sur les risques de catastrophes dans l'UE présentent une valeur ajoutée intrinsèque pour les États membres et les États participants, malgré certaines lacunes et un potentiel d'amélioration.

L'arrêt éventuel du mécanisme de l'Union aurait des conséquences négatives pour les États membres, les États participants, les pays tiers et la communauté de la protection civile dans son ensemble. Les interventions nationales, régionales et locales se poursuivraient probablement, mais de manière fragmentée, moins efficace et moins efficiente. Il serait difficile de combler l'absence du mécanisme de l'Union par des interventions au niveau national ou des initiatives établies par des accords bilatéraux/régionaux ou par la coopération multilatérale.

S'il est possible de déduire que des avantages se sont matérialisés pour tous les pays impliqués dans des activités de protection civile, les modalités concrètes par lesquelles la dimension extérieure du mécanisme de l'Union apporte une valeur ajoutée aux États membres et aux États participants restent floues.

Recommandations

L'étude propose huit recommandations stratégiques, accompagnées d'une série de recommandations opérationnelles visant à améliorer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne du MPCU. Ces recommandations sont présentées ci-dessous.

1. La Commission européenne devrait renforcer la coopération intersectorielle pour prévenir les catastrophes, s'y préparer et y répondre

Recommandations opérationnelles

1. La Commission européenne devrait renforcer la coopération intersectorielle pour prévenir les catastrophes, s'y préparer et y répondre

- Renforcer la coordination intersectorielle (par l'intermédiaire de l'ERCC) avec les parties prenantes européennes et internationales. Par exemple, la DG ECHO devrait envisager de
 - a) Poursuivre l'élaboration/la vérification régulière des procédures opérationnelles standard et des accords administratifs avec les parties prenantes existantes et nouvelles, ainsi que pour les plateformes logistiques ;
 - b) Poursuivre le développement de l'initiative ERCC 2.0, afin de lui permettre de devenir le centre de crise intersectoriel de la Commission pour la connaissance conjointe de la situation, l'alerte précoce, l'anticipation, l'échange d'informations et la coordination opérationnelle, y compris entre les parties prenantes civiles et militaires ; Dans la mesure du possible, ceci devrait être fait en coopération rapprochée avec les autres instruments de gestion de crise de l'UE, y compris ceux en cours de développement (tel que l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence)c) encourager le déploiement régulier d'officiers de liaison (OL) d'autres DG de la Commission auprès de la DG ECHO ;
 - d) introduire des réunions thématiques interservices de la Commission afin d'approfondir la compréhension du travail des autres services et de se concentrer sur les efforts de rationalisation. Cela permettrait également de relier plus étroitement les activités de protection civile et de gestion de crise plus large des acteurs de l'UE, réduisant ainsi le risque de fragmentation et de duplication des structures de gestion des urgences et des crises ;
- Poursuivre les efforts de sensibilisation au MPCU parmi les autorités nationales au-delà de la protection civile (par exemple en créant des listes de points de contact pour la protection non civile, des documents/protocoles sur les étapes et les acteurs impliqués dans les activations du MPCU, des sessions ad hoc sur les changements apportés au mécanisme) ;
- Établir une coopération structurelle avec le secteur privé afin de compléter et d'alléger les activités nationales (par exemple, un atelier consacré à l'encadrement de la coopération avec le secteur privé, qui débouche sur des procédures d'exploitation normalisées régulièrement mises à jour).

2. La DG ECHO devrait simplifier les procédures et les exigences administratives afin d'accroître la flexibilité et de réduire la charge administrative

Recommandations opérationnelles

- Simplifier les procédures et les exigences administratives pour l'activation du MPCU, en particulier le transport et la logistique des déploiements d'ECPP, les capacités de rescEU et l'assistance en nature (par exemple, des formulaires automatisés, une « procédure accélérée » facultative pour les urgences à grande échelle, complexes et transfrontalières, l'intégration d'un module de transport dans CECIS 2.0 pour faciliter le suivi du cofinancement) ;
- Envisager d'augmenter le taux de cofinancement à 100 % pour le transport et les opérations de déploiement de l'ECPP (y compris une étude de faisabilité sur l'impact (financier) potentiel).

3. La Commission européenne devrait améliorer les systèmes et les outils de contrôle pour suivre/évaluer les performances du MPCU dans le cadre des activités de prévention, de préparation et d'intervention

Recommandations opérationnelles

3. La Commission européenne devrait améliorer les systèmes et les outils de contrôle pour suivre/évaluer les performances du MPCU dans le cadre des activités de prévention, de préparation et d'intervention

- Développer la politique de suivi et d'évaluation (S&E) à l'échelle du MPCU afin d'établir un cadre pluriannuel pour mesurer les performances et les réalisations qui couvrent toutes les activités du MPCU (cadre de S&E, logique d'intervention, cadre d'indicateurs pour toutes les activités, plan de S&E) ;
- Améliorer les rapports sur le budget par activité et par pilier afin d'éclairer la prise de décision et l'affectation des fonds (voir recommandation n° 4) ;
- Remplacer les outils standard de MS Office par des systèmes informatiques et de gestion de l'information plus innovants et mieux adaptés pour collecter et contrôler les données sur les activités du MPCU. Un tel système devrait assurer un suivi commun des capacités de l'ECPP et du rescEU, un suivi commun de la fourniture de l'assistance en nature, une base de données commune d'experts et un suivi de la mise en œuvre des enseignements tirés et des recommandations identifiées.

4. La Commission européenne devrait rationaliser et renforcer les instruments de financement du MPCU afin d'assurer une approche européenne commune de la gestion des crises

Recommandations opérationnelles

- Renforcer les liens entre les instruments budgétaires de l'UE afin d'introduire une approche plus rationnelle et d'alléger la pression sur les ressources (par exemple, pour les activités intersectorielles, telles que la cartographie des risques) ;
- Mettre en place un mécanisme assurant des garanties à toutes les phases du cycle de gestion des risques de catastrophes dans le cas d'urgences d'une ampleur ou d'une gravité sans précédent ;
- Organiser des discussions sur le financement général du MPCU à la lumière de l'évolution du paysage des risques de catastrophes (par exemple, l'adéquation du financement général du MPCU, les possibilités de délimiter les budgets de prévention et de préparation) ;
- Mettre en place un financement durable pour le développement et le maintien des capacités du rescEU.

5. La Commission européenne devrait promouvoir une plus grande intégration des connaissances fondées sur des preuves (par exemple, les résultats scientifiques) et de l'innovation technologique dans les activités de protection civile

Recommandations opérationnelles

- Introduire des liens structurels entre les activités d'anticipation stratégique et de prospective du MPCU et le développement des capacités par le biais du rescEU et de l'ECPP ;
- Veiller à ce que l'expertise scientifique (y compris celle générée par les activités du MPCU) influence la mise en œuvre des activités du MPCU (par exemple, l'utilisation du réseau de connaissances, la mise en œuvre de l'ERCC 2.0 en renforçant la capacité d'anticipation de l'ERCC) ;
- Continuer à soutenir l'amélioration des SAP (par exemple, couvrir davantage de risques, inclure des mesures supplémentaires de contrôle de la qualité et des sources de données innovantes) afin de veiller à ce que les informations soient moins fragmentées dans les SAP nationaux et de l'UE ;

5. La Commission européenne devrait promouvoir une plus grande intégration des connaissances fondées sur des preuves (par exemple, les résultats scientifiques) et de l'innovation technologique dans les activités de protection civile

- Encourager les initiatives visant à améliorer la qualité des rapports de synthèse sur la gestion des risques de catastrophes, ce qui permettra d'améliorer la comparabilité du document de synthèse sur les risques de catastrophes dans l'UE ;
- Permettre l'identification des innovations technologiques émergentes et encourager la coopération avec l'industrie ;
- Introduire des méthodologies/outils innovants dans le programme de formation et d'exercices.

6. La Commission européenne devrait veiller à la clarté du rôle du MPCU dans les pays tiers et les catastrophes qui ne relèvent pas traditionnellement du domaine de la protection civile

Recommandations opérationnelles

- Élaborer des modes opératoires normalisés pour les situations dans lesquelles le MPCU est confronté à des demandes d'intervention simultanées, afin que les pays tiers soient conscients du fonctionnement et de la capacité du mécanisme ;
- Évaluer la faisabilité, l'impact et les avantages d'une révision de la décision relative au MPCU afin d'élargir son mandat et ses ressources, compte tenu de la nature de plus en plus intersectorielle de la protection civile, et de faire de l'ERCC une plaque tournante en cas de crise à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. L'étude devrait clarifier les interactions du MPCU avec d'autres instruments de gestion de crise au niveau de l'UE, ainsi que son rôle en tant qu'acteur international.

7. La DG ECHO devrait renforcer la cohérence et exploiter les synergies inexploitées entre le MPCU et les efforts d'aide humanitaire

Recommandations opérationnelles

- Améliorer la connaissance et la compréhension des rôles, missions et responsabilités des acteurs de l'aide humanitaire au sein de la communauté de la protection civile dans le cadre des activités de préparation du MPCU. Cela pourrait se faire par le biais de modules de formation supplémentaires, d'une formation conjointe accrue, d'ateliers sur mesure et du programme « Vers l'Europe ».

8. La Commission européenne devrait sensibiliser les parties prenantes concernées et le public au MPCU et aux catastrophes

Recommandations opérationnelles

- Encourager la sensibilisation systématique au réseau de connaissances et à d'autres activités moins connues du MPCU lors des événements du MPCU (par exemple, formation, exercices, conférences du DRMKC) ;
- Améliorer la communication des changements et des initiatives du MPCU aux États membres et aux États participants ;
- Intensifier les activités visant à sensibiliser le public aux activités du MPCU et aux questions de protection civile (par exemple, stratégie de communication spécifique, médias sociaux) ;

8. La Commission européenne devrait sensibiliser les parties prenantes concernées et le public au MPCU et aux catastrophes

- Consolider l'information sur le MPCU pour les principales parties prenantes dans un point d'accès principal, par exemple la plateforme en ligne du réseau de connaissances.
-

The European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations - ECHO

ECHO Mission

The primary role of the Directorate-General for Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (DG ECHO) of the European Commission is to manage and coordinate the European Union's emergency response to conflicts, natural and man-made disasters. It does so both through the delivery of humanitarian aid and through the coordination and facilitation of in-kind assistance, specialist capacities, expertise and intervention teams using the Union Civil Protection Mechanism (UCPM)

Follow us:



:https://twitter.com/eu_echo



:<https://www.facebook.com/ec.humanitarian.aid>



:https://www.instagram.com/eu_echo/



:<https://www.youtube.com/user/HumanitarianAidECHO>

